

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE FINANCIERE ACCES INDUSTRIE



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE FINANCIERE ACCES INDUSTRIE**

PRESENTEE PAR



Le présent document relatif aux autres informations de la société Financière Accès Industrie (« **FAI** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») le 17 octobre 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de la Société.

Il complète la note d'information de FAI, visée par l'AMF le 17 octobre 2017 sous le n° 17-553 (la « **Note d'Information** »), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions d'Accès Industrie initiée par FAI.

Des exemplaires du présent document et de la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Accès Industrie (www.acces-industrie-groupe.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de la Société au 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE FAI	3
1.1. Renseignements de caractère général concernant FAI	3
1.1.1. Dénomination sociale	3
1.1.2. Forme juridique, siège social.....	3
1.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés.....	3
1.1.4. Durée	3
1.1.5. Objet social	3
1.1.6. Exercice social	3
1.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social de FAI	4
1.2.1. Apports	4
1.2.2. Capital social	4
1.2.3. Forme des actions	4
1.2.4. Cession et transmission des actions.....	4
1.2.5. Instruments financiers non représentatifs du capital	4
1.2.6. Répartition du capital social et des droits de vote de FAI	4
1.2.7. Pacte d'actionnaires	5
1.2.8. Droits et obligations attachés aux actions.....	7
1.2.9. Dividendes	7
1.3. Administration et direction de FAI	7
1.3.1. Président	7
1.3.2. Commissaires aux comptes	9
1.4. Descriptions des activités de FAI	10
1.4.1. Principales activités	10
1.4.2. Litiges	10
1.5. Activité et renseignements financiers	10
1.5.1. Comptes annuels au 31 décembre 2016 – Rapport des CAC	10
1.5.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos au 31 décembre 2016	11
1.5.3. Mode de financement de l'Offre par FAI.....	12
2. ATTESTATION DE FAI RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT	12

1. PRESENTATION DE FAI

1.1. Renseignements de caractère général concernant FAI

1.1.1. Dénomination sociale

La Société a pour dénomination : « Financière Accès Industrie ».

1.1.2. Forme juridique, siège social

FAI est une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 2, rue du Pont de Garonne à Tonneins (47400).

1.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés

FAI est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le numéro 488 677 030.

1.1.4. Durée

FAI a été immatriculée le 20 février 2006. La durée de la société FAI est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 20 février 2105, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

1.1.5. Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- (i) la prise de participations minoritaires ou majoritaires, en qualité de holding, en vue de la détention à court, moyen ou long terme, par acquisition ou souscription au capital des sociétés existantes ou à constituer, et la gestion de ces participations ;
- (ii) et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié, y inclus notamment mais non exclusivement, l'octroi de toutes cautions et garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7 3^{ème} du code monétaire et financier.

1.1.6. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social de FAI

1.2.1. Apports

Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport à la Société d'une somme de 100.000 euros correspondant à la valeur nominale des actions, toutes de numéraire, composant le capital social, lesdites actions ayant été intégralement souscrites et libérées.

A la suite d'une augmentation de capital par compensation de créance, d'un remboursement anticipé d'obligations remboursables en actions, d'une augmentation de capital en numéraire et d'une réduction de capital réalisés le 21 juin 2016, le capital social a été porté à la somme de 99.999,55 euros.

A la suite du remboursement anticipé de l'intégralité des obligations remboursables en actions en date du 15 septembre 2017, le capital a été porté à la somme de 170.889,14 euros.

1.2.2. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-neuf euros et quatorze centimes (170.889,14 €), divisé en 21.697.632 actions d'une valeur nominale de 0,00787593468 euros chacune, libérées intégralement.

1.2.3. Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles sont inscrites en comptes individuels tenus par la Société ou par un intermédiaire agréé conformément aux dispositions légales applicables.

1.2.4. Cession et transmission des actions

Les actions sont librement cessibles. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements de titres ». La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

1.2.5. Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.6. Répartition du capital social et des droits de vote de FAI

A la date des présentes, la société AI Holding (« **AI Holding** »), une société par actions simplifiée au capital de 16.059.844 euros, dont le siège social est situé 19, avenue de l'Opéra à Paris (75001), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 830 787 446, société

contrôlée par des fonds professionnels de capital investissement représentés par la société de gestion Parquest Capital (« **Parquest Capital** »), détient 100% du capital social et des droits de vote de la Société.

En outre, l'Offre (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information) fait suite à l'acquisition par AI Holding, de :

- 100% du capital et des droits de vote de (i) FAI et (ii) la société Accès Investissements (505 305 342 RCS Agen) (« **Accès Investissements** ») ; et
- 10,16% du capital et 5,57% des droits de vote d'Accès Industrie (421 203 993 RCS Agen) auprès de plusieurs actionnaires

(ci-après l'« **Acquisition des Blocs** »).

A la date des présentes, FAI détient 4.696.034 actions et 9.382.744 droits de vote d'Accès Industrie, soit 77,71% du capital et 85,19% des droits de vote d'Accès Industrie.

Par ailleurs, FAI, Accès Investissements et AI Holding détiennent de concert 5.549.391 actions et 10.475.651 droits de vote d'Accès Industrie représentant 91,83% du capital et 95,11% des droits de vote de cette dernière.

1.2.7. Pacte d'actionnaires

➤ Au niveau de FAI

Aucun pacte d'actionnaires n'a été conclu au niveau de FAI.

➤ Au niveau d'AI Holding

Les relations entre les associés d'AI Holding sont régies par un pacte qui a été conclu le 15 septembre 2017 le « **Pacte** ». Aux termes du Pacte :

- la gestion d'AI Holding est confiée à un Directoire composé d'au moins deux membres dont le président, M. Eric Lacombe, le directeur général, M. Pascal Meynard et M. Lionel Buzet. Les règles de fonctionnement du Directoire sont celles habituellement prévues par les textes législatifs. Il est précisé qu'aucun membre du Conseil de surveillance ne pourra faire partie du Directoire et que les membres du Directoire (y compris le président) seront révocables *ad nutum*, à tout moment et sans indemnité, par le Conseil de surveillance statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés ;
- le Conseil de surveillance sera composé d'au moins (i) 3 membres nommés (et révocables *ad nutum*) par décision collective des associés dont la majorité des membres nommés sur proposition

de Parquest Capital (l'un d'entre eux exerçant par ailleurs les fonctions de président du Conseil de surveillance), et (ii) au plus de deux membres indépendants ;

- le président et le directeur général, chacun individuellement, disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte d'AI Holding, sous réserve de décisions importantes qui seront soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance et des décisions relevant, de par la loi ou les statuts, de la compétence de la collectivité des associés d'AI Holding ;
- hors les cas où l'unanimité est requise par la loi ainsi que certaines décisions requérant le vote de (i) M. Eric Lacombe, (ii) la société Routaboul (429 892 979 RCS Bordeaux) et (iii) la société Mani (819 967 332 RCS Agen) (ensemble les « **Dirigeants Actionnaires** »), les décisions collectives des associés seront adoptées à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés ;
- les porteurs de titres AI Holding et AI Managers (831 707 070 RCS Paris) autres que Parquest Capital ne pourront céder leurs titres pendant une période de dix ans ;
- en cas de transfert de titres, hors transferts autorisés intervenant dans le cadre de l'exercice du droit de sortie totale, du droit de cession forcée, pour cause de décès ou d'invalidité ou intervenant dans le cadre de l'exercice des Promesses (les « **Transferts Libres** »), à l'issue duquel Parquest Capital ne perdrait pas le Contrôle d'AI Holding, les autres porteurs de titres disposeront d'un droit de sortie proportionnelle, leur permettant, s'ils le souhaitent, de céder la même proportion de leurs titres appliquée à chaque catégorie, aux mêmes conditions de prix et de garantie que celles offertes et acceptées par Parquest Capital ;
- en cas de transfert de titres (hors Transferts Libres) à l'issue duquel Parquest Capital perdrait le Contrôle d'AI Holding, les autres porteurs de titres disposeront d'un droit de sortie totale leur permettant, s'ils le souhaitent, de céder la totalité de leurs titres, aux mêmes conditions de prix et de garantie que celles offertes et acceptées par Parquest Capital ;
- Parquest Capital bénéficiera à tout moment d'un droit de cession forcée lui permettant, en cas d'offre faite par un tiers de bonne foi portant sur un nombre de titres tel que, si elle était acceptée, Parquest Capital perdrait le contrôle d'AI Holding, d'imposer aux autres porteurs de céder la totalité de leurs titres à l'auteur de l'offre aux mêmes conditions de prix et de garanties que celles offertes à Parquest Capital ;
- Parquest Capital pourra à tout moment initier un processus de sortie, organisé et compétitif, aux termes duquel il pourra accepter toute offre faite de bonne foi d'un ou plusieurs tiers portant sur 100% des titres. Les Dirigeants Actionnaires seront consultés tout au long d'un tel processus sur les modalités, le calendrier et les conditions de sortie et devront y participer activement et de bonne foi.

Les parties au Pacte ainsi que la répartition du capital social d'AI Holding sont détaillées à la section 1.3.1 de la Note d'Information.

1.2.8. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

1.2.9. Dividendes

FAI n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

1.3. Administration et direction de FAI

1.3.1. Président

➤ Désignation

Le président de la Société (le « **Président** ») est désigné par les associés statuant aux conditions de majorité prévues par les statuts. Il est nommé pour une durée déterminée ou non. La rémunération éventuelle du Président est fixée et modifiée par décision collective des associés.

A la date des présentes, AI Holding est le Président de la Société.

➤ Pouvoirs du Président

Le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux associés.

Le Président assume sous sa responsabilité la direction de la Société, sous réserve des décisions suivantes devant être soumises à l'autorisation préalable écrite du Conseil de surveillance d'AI Holding, qui sont :

- (i) la définition, l'approbation ou la modification du budget annuel ou de l'une quelconque des décisions stratégiques arrêtées dans le cadre du budget annuel ;
- (ii) l'embauche, le licenciement ou les modifications des conditions du contrat de travail d'un cadre de direction de la Société et/ou d'une filiale dont la rémunération annuelle brute excède soixante-dix mille euros (70.000 €) ;
- (iii) la mise en place ou le renouvellement de tout plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions gratuites, actionnariat des salariés et mandataires sociaux, accords d'intéressement, de participation, PEE, PEG dans toute société du groupe et toute modification significative de tels plans ou programmes ;
- (iv) la conclusion, le renouvellement ou la modification de toute convention visée par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;

- (v) la souscription ou la modification de tout emprunt ou concours bancaire, d'engagement hors bilan ou de lignes de découvert non budgétés, à court ou moyen terme par la Société ou une de ses filiales auprès de quiconque et sous quelque forme que ce soit (y compris par voie de crédit-bail) et, plus généralement, toutes décisions (a) susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée des financements consentis aux termes de la documentation financière et de tout financement bancaire externe ou (b) nécessitant l'accord des prêteurs aux termes des financements consentis aux termes de la documentation financière et de tout financement externe qui viendrait les remplacer ;
- (vi) la modification des statuts d'une société du groupe ou toute opération portant sur le capital ou les valeurs mobilières d'une société du groupe et toute Introduction d'une société du groupe ;
- (vii) l'arrêté des comptes annuels et affectation du résultat des sociétés du groupe ;
- (viii) la modification du business plan ;
- (ix) l'acquisition, souscription ou transfert, par la Société ou une de ses filiales, de valeurs mobilières (à l'exception des parts d'OPCVM et autres placements de trésorerie courants) et toute autre opération de croissance externe quel qu'en soit le montant ;
- (x) toute distribution de dividendes (y compris d'acompte sur dividendes) et de réserves par une société du groupe ;
- (xi) toute décision relative à la création, l'extension ou la cessation d'activité d'une société du groupe ou de tout établissement secondaire du groupe non prévue au budget annuel ;
- (xii) la création, fusion, scission, liquidation ou fermeture de filiales ou d'établissements secondaires ;
- (xiii) la modification des méthodes et principes comptables utilisés de façon constante par la Société et ses filiales pour l'établissement de leurs comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- (xiv) la nomination ou la révocation des commissaires aux comptes des sociétés du groupe ;
- (xv) la réalisation par une société du groupe d'un investissement ou d'un désinvestissement non prévu au budget annuel dont le montant excéderait cent cinquante mille euros (150.000 €) ou qui dépasserait le budget ;
- (xvi) toute décision visant à introduire une procédure judiciaire ou arbitrale d'un montant supérieur à cinquante mille euros (50.000 €) ou la conclusion de toute transaction excédant ce montant ;
- (xvii) la constitution par une société du groupe de toute sûreté réelle ou personnelle (notamment, gage, nantissement ou cautionnement) sous quelque forme que ce soit, au-delà d'un montant total annuel d'engagement de deux cent mille euros (200.000 €) ;
- (xviii) la nomination, révocation et rémunération des mandataires sociaux des sociétés du groupe ;
- (xix) et tout engagement d'accomplir l'un quelconque des actes mentionnés ci-dessus ou de conférer une option ou tout autre contrat dont l'exercice obligerait ou serait susceptible d'obliger la Société ou une de ses filiales, à accomplir un des actes mentionnés ci-dessus.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoir qu'il juge nécessaires pour une ou plusieurs opérations déterminées.

La collectivité des associés peut être consultée par le Président sur tout sujet. Toutefois, le Président doit obligatoirement consulter préalablement la collectivité des associés dans les domaines qui requièrent une décision collective des associés conformément à l'article 15.1 des statuts. A l'égard de la Société, les pouvoirs du Président peuvent être soumis à d'autres limitations de pouvoirs, statutaires ou non, ces limitations n'étant pas opposables aux tiers.

1.3.2. Commissaires aux comptes

Noms	Date de nomination	Echéance du mandat
<u>Commissaires aux comptes titulaires :</u> Cabinet Aviano Et Associés 8, rue Jean-Baptiste Pérès 47000 Agen Pricewaterhousecoopers entreprises Société à responsabilité limitée 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	Renouvellement du mandat lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2012 Nomination lors de l'Assemblée générale du 19 octobre 2012	Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017 Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017
<u>Commissaires aux comptes suppléants :</u> Cabinet Audit conseil Expertise – ACE 11, avenue de la Victoire 47230 Lavardac Mme Anik Chaumartin 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	Renouvellement du mandat lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2012 Nomination lors de l'Assemblée générale du 19 octobre 2012	Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017 Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017

1.4. Descriptions des activités de FAI

1.4.1. Principales activités

FAI est une société holding créée en 2006, qui comprend, dans son objet la prise de participations minoritaires ou majoritaires, en qualité de holding, en vue de la détention à court, moyen ou long terme, par acquisition ou souscription au capital des sociétés existantes ou à constituer, et la gestion de ces participations.

Son actif est principalement constitué de sa participation à hauteur de 77,56 % du capital d'Accès Industrie. FAI exerce dans ce cas des activités nécessaires à la gestion de cette participation. Elle pourrait, le cas échéant, être amenée à rendre des prestations de service (comptables, juridiques, financières...) à ses filiales.

Les informations liées à Accès Industrie sont disponibles au sein de la note relative aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Accès Industrie.

1.4.2. Litiges

FAI n'a connaissance d'aucun litige ou procédure d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

1.5. Activité et renseignements financiers

1.5.1. Comptes annuels au 31 décembre 2016 – Rapport des CAC

*Exemplaire
PwC*

FINANCIERE ACCES INDUSTRIE SAS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
179, Cours du Médoc – CS 30008
33 070 Bordeaux Cedex

CABINET AVIANO ET ASSOCIES
8, rue Jean Baptiste Pères
47 000 Agen

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Associés
FINANCIERE ACCES INDUSTRIE SAS
2 rue du Pont de Garonne
47400 TONNEINS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FINANCIERE ACCES INDUSTRIE SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- La note 2.2.2.3 « Perte de valeur » expose la méthode comptable retenue par la direction pour apprécier une éventuelle perte de valeur de la marque. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses ainsi que les évaluations qui en résultent.
- Comme indiqué dans la note 2.2.8 « Impôts », la société comptabilise des impôts différés actifs, notamment sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de le recouvrer. Nous avons examiné les données et hypothèses retenues par la direction et nous avons apprécié sur cette base le caractère recouvrable des actifs ainsi constatés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Bordeaux et Agen, le 30 juin 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Gravier

Cabinet Aviano et Associés

Claude Aviano

BILAN CONSOLIDE ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31.12.2016	31.12.2015
Actifs immobilisé			
Ecarts d'acquisition		0	0
Immobilisations incorporelles	5	2 192	2 256
Immobilisations financées par crédit bail	6	10 375	7 302
Autres Immobilisations corporelles	7	71 185	67 228
Immobilisations financières	8	1 558	1 821
Créances d'impôt sur les résultats			
Total immobilisé		85 310	78 607
Actifs circulants			
Stocks et en-cours	9.1	967	901
Clients et autres débiteurs	9.2	13 037	13 858
Créances d'impôt sur les résultats	17	6 436	5 536
Comptes de régularisation		1 679	1 970
Trésorerie	10	1 874	829
Actifs circulants		23 993	23 094
TOTAL DES ACTIFS		109 303	101 701

BILAN CONSOLIDE PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux propres			
Capital	11.1	100	100
Réserves consolidées	11	3 534	-301
Résultat de l'exercice - part Groupe	11	4 022	-4 158
Résultat de l'exercice - part minoritaires	11.3	1 392	-907
Réserves minoritaires	11.3	7 329	8 241
<i>Total capitaux propres</i>	11	16 377	2 975
<i>Autres fonds propres</i>	11	21 889	23 006
Dettes			
Ecarts d'acquisition négatifs	13	0	0
Provisions	14	395	528
Dettes financières	15	59 830	66 263
Fournisseurs et autres créiteurs	16	10 195	8 929
Dettes d'impôt sur les résultats	17	617	0
<i>Total dettes</i>		71 037	75 720
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		109 303	101 701

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31.12.2016	31.12.2015
<i>Ventes de marchandises / Produits</i>		51	14
<i>Prestations de services</i>		53 153	51 099
Chiffre d'affaires		53 204	51 113
Reprises amort.et prov.d'exploitation		1 046	1 372
Autres produits		212	72
Achats consommés		-2 756	-3 125
Autres achats et charges externes	18	-15 817	-19 777
Charges de personnel	19	-15 009	-14 557
Impôts et taxes		-1 208	-1 071
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	-11 802	-12 067
Autres charges	21	-256	-591
Résultat d'exploitation		7 614	1 369
Produits financiers	23	24	79
Charges financières	23	-2 869	-3 241
Résultat financier	23	-2 845	-3 162
Résultat courant avant impôt		4 769	-1 793
Produits exceptionnels	24	1 655	59
Charges exceptionnelles	24	-1 346	-3 369
Résultat exceptionnel	24	309	-3 310
Résultat avant impôt		5 078	-5 103
Impôts	17	336	38
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 414	-5 065
Dont attribuable au Groupe		4 022	-4 158
Dont Intérêts minoritaires		1 392	-907
Résultat net par action en euros	25	0,599	-41,580
Résultat net par action dilué en euros	25	0,133	-3,735

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital émis	Réserves consolidées Groupe	Résultat consolidé Groupe	TOTAL	Réserves minori- taires	Résultats minori- taires	Total capitaux propres
Au 31/12/2014	100	3 107	-3 415	-208	8 980	-742	8 030
Affectation du résultat 2014		-3 415	3 415	0	-742	742	0
Résultat 2015			-4 158	-4 158		-907	-5 065
Divers		7		7	3		10
Au 31/12/2015	100	-301	-4 158	-4 359	8 241	-907	2 975
Affectation du résultat 2015		-4 158	4 158	0	-907	907	0
Résultat 2016			4 022	4 022		1 392	5 414
Augmentation de capital par compens ^o ORA et intérêts ORA	164	7 751		7 915			7 915
Réduction de capital	-262	262		0			0
Augmentation de capital	98			98			98
Divers		-20		-20	-5		-25
Au 31/12/2016	100	3 534	4 022	7 656	7 329	1 392	16 377

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net des sociétés intégrées		5 414	-5 065
Dont résultat net lié aux variations de périmètre		0	1 130
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions	18	10 195	11 330
+/- plus ou moins values de cession, nettes d'impôt		382	875
+/- variation des impôts différés	15	-284	-17
Marge brute d'autofinancement		15 707	7 123
+/- variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		550	3 211
+/- variation du BFR liées aux variations de périmètre		-25	-1 871
Flux net de trésorerie généré par l'activité		16 232	8 463
- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 et 6	-14 552	-5 696
+ encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 et 6	2 682	2 392
- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	8.1	-54	-607
+ encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	8.1	317	42
+/- incidence des variations de périmètre		0	1 453
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-11 607	-2 416
+ augmentation de capital		98	0
+/- rachat et revente d'actions propres	11.1	0	0
+ encaissements liés aux nouveaux emprunts (1)	13.1	5 858	1 556
- remboursements d'emprunts	13.1	-11 394	-8 045
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-5 438	-6 489
+/- incidence des variations des cours des devises			
Variation de trésorerie		-813	-442
Trésorerie d'ouverture		-2 046	-1 604
Trésorerie de clôture (1)		-2 859	-2 046

(1) cf. note 10 sur la composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Note 1 – Informations relatives au Groupe

1.1 Faits marquants de l'exercice

Retour à la rentabilité

La progression du chiffre d'affaires ainsi que la poursuite de la réorganisation amorcée en 2015 avec le changement de gouvernance (rachat d'une partie des machines louées, fermeture de l'agence du Mans et résiliation de baux immobiliers), accompagnées d'une réduction des effectifs (des licenciements économiques et le non renouvellement de certains départs ont permis de ramener l'effectif moyen de 361,6 personnes en 2015 à 331,3 personnes en 2016) de diverses mesures d'économie, et de la cession de la filiale marocaine en 06/2015 ont permis au Groupe de revenir à une bonne rentabilité.

Evolution du Chiffre d'affaires

Malgré la fermeture de l'agence du Mans et la cession de la filiale marocaine qui avait contribué en 2015 à hauteur de 731 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé, le chiffre d'affaires 2016 a progressé de 2 091 K€ en 2016 par rapport à l'exercice précédent, soit + 4,1 %.

La nouvelle filiale ACCES INDUSTRIE SALES n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice ; la totalité du chiffre d'affaires du Groupe en 2016 a été réalisée par ACCES INDUSTRIE.

Rachat d'une partie des machines louées

Un accord avec un des principaux fournisseurs de location de machines, conclu en décembre 2015, a permis à ACCES INDUSTRIE de racheter 559 machines qui faisaient partie de son parc de machines destinées à la location. Sur ces 559 machines, 4 ont été rachetées en 2015, 543 ont été reprises en 2016 et 12 le seront en 2017. En 2016, le montant des locations auprès de ce fournisseur a été réduit de 2 519 K€ par rapport à 2015.

Résiliation de baux immobiliers

La revue de l'occupation des locaux a permis de résilier des baux immobiliers jugés non indispensables à l'activité du Groupe, entraînant des économies de loyers de 433 K€. Ainsi, concernant le local de stockage UPA, son utilisation a été arrêtée fin 2015 et le bail résilié en juin 2016. Cette résiliation a cependant engendré le versement d'une indemnité constatée en résultat exceptionnel.

Cession de la filiale marocaine en juin 2015

La cession de la filiale marocaine s'était traduite par une charge de 1 410 K€ dans le résultat exceptionnel consolidé de 2015.

Restructuration du capital

Suite à la révocation du président du Directoire et à sa démission en tant que membre du Directoire d'ACCES INDUSTRIE en 2015, le capital de FINANCIERE ACCES INDUSTRIE a été restructuré. La société ATJ, holding du dirigeant sortant, qui détenait 49,9 % du capital de FAI a cédé ses actions pour partie à l'actionnaire déjà en place et pour partie aux deux autres membres restants du Directoire d'ACCES INDUSTRIE, leur permettant ainsi d'entrer au capital de FINANCIERE ACCES INDUSTRIE.

Parallèlement, une partie des ORA et des intérêts d'ORA ont été incorporées au capital, permettant ainsi de constituer une prime d'émission et de l'affecter au report à nouveau négatif. Ce dernier a ainsi pu être ramené quasiment à zéro.

Endettement

Concernant le créancier obligataire, un accord commercial conclu durant l'exercice a permis de constater un abandon de créance d'un montant de 1 001 K€ portant sur une partie de cette dette.

Parallèlement ACCES INDUSTRIE a repris la dette associée aux machines louées qu'elle a racheté (cf. point précédent). Cette dette se compose à la fois d'un crédit fournisseur d'immobilisations et de crédits-baux.

Entre la diminution de l'endettement auprès du syndicat bancaire (- 5 558 K€) et du créancier obligataire (- 2041 K€) et l'augmentation des autres dettes financières (crédits-baux et crédits fournisseurs + 6 767 K€), l'endettement global d'ACCES INDUSTRIE est resté stable sur l'exercice.

Une partie des ORA et des intérêts d'ORA ayant été incorporées au capital, l'endettement de FINANCIERE ACCES INDUSTRIE a été réduit.

Clôture de la liquidation de la filiale espagnole

Le 30/06/2016, la liquidation de la filiale espagnole (qui avait cessé son activité en 2013) a été clôturée. La reprise des provisions précédemment constituées sur le prêt participatif et le compte courant a permis de constater la reprise d'un impôt différé passif pour 1 139 K€.

Création d'une filiale de vente de machines neuves

En décembre 2016, la société ACCES INDUSTRIE a créé une filiale, la SNC ACCES INDUSTRIE SALES dont l'objet est la vente de machines et de matériels de levage neufs pour l'industrie et le bâtiment. La participation d'ACCES INDUSTRIE dans cette filiale est de 99,90 %.

1.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe n'a été relevé.

Le pool bancaire a accordé au Groupe les waivers demandés (cf. note 15.4).

Note 2 – Principes et méthodes comptables

2.1 Principes de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

La société FINANCIERE ACCES INDUSTRIE a opté pour l'application du règlement ANC n° 2014-03. Conformément à l'avis du CNC n° 97-06, les méthodes préférentielles suivantes ont été retenues :

- l'activation des biens acquis via des contrats de crédit-bail
- la comptabilisation d'une provision pour engagement de retraites
- la comptabilisation à l'actif des frais d'émission d'emprunt et leur étalement sur la durée de l'emprunt.

Les principes comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes consolidés sont les mêmes que ceux utilisés lors de l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en millier d'euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

2.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

2.2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût d'achat. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Les immobilisations incorporelles générées en interne (coûts de développement de logiciels et de refonte du site internet du Groupe), sont capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en immobilisation.

Les amortissements sont pratiqués en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Logiciels et progiciels 3 à 5 ans
- Marque non amortie (durée de vie indéfinie)

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

2.2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts d'acquisition incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation à l'actif sont satisfaits. Les amortissements sont pratiqués en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement en fonction des catégories de biens sont les suivantes :

Nature de biens	Durée d'amortissement	Prise en compte valeur résiduelle
- Constructions et ouvrages assimilés	30 ans	Non
- Menuiseries extérieures	25 ans	Non
- Chauffages collectifs	25 ans	Non
- Chauffages individuels	15 ans	Non
- Etanchéités	15 ans	Non
- Ravalements avec amélioration	15 ans	Non
- Electricités	25 ans	Non
- Plomberies sanitaires	25 ans	Non
- Ascenseurs	15 ans	Non
- Matériels destinés à la location	10 à 18 ans	Oui (10% ou 15% Valeur Brute)
- Autres matériels et outillages	5 ans	Non
- Matériels de transport – automobiles	4 ans	Non
- Matériel de transport – tracteurs routiers, remorques, VU	7 ans	Non
- Matériels de bureau, informatique et mobilier	3 - 5 ans	Non

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers des machines (catégorie « Matériels destinés à la location »), les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées si nécessaire.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif ; le résultat de cette décomptabilisation est inscrit aux postes « Autres produits » ou « Autres charges » du compte de résultat consolidé selon que ce résultat se traduit par un gain ou par une perte.

L'ensemble du matériel destiné à la location (nacelles et chariots) est amorti sur une durée de 10 ans à 18 ans et sur 85% ou 90 % de sa valeur brute (après prise en compte d'une valeur résiduelle de 15% ou 10 % de la valeur brute en fin de période d'amortissement).

Les coûts de rénovation engagés sur du matériel destiné à la location arrivant en fin de durée d'amortissement et permettant une augmentation probable de sa durée de vie sont inscrits en immobilisation.

Les acquisitions d'immobilisations effectuées sous forme de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif lorsque ces contrats ont pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien. La dette résultant de ce type d'acquisition est constatée en dettes financières.

2.2.2.3 Perte de valeur

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon un plan d'affaires ne comprenant pas d'augmentation de capacités ni de restructurations futures.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

2.2.3 Actifs financiers

Sont considérés comme étant des éléments financiers :

- les immeubles de placement et les fonds sur contrats de liquidités, regroupés dans le poste « créances financières »,
- les prêts accordés,
- les dépôts et cautionnements.

2.2.4 Actions propres

Les actions propres sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

2.2.6 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur historique.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité. La dépréciation est constatée en perte au compte de résultat.

2.2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (ayant une échéance de moins de trois mois), liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

2.2.8 Impôts

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées ainsi que certains reports d'imposition existant dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Les impôts différés actifs ne sont généralement constatés qu'à hauteur des passifs, sauf lorsqu'il existe une forte probabilité de pouvoir récupérer cet impôt. Ainsi, ne sont comptabilisés des impôts différés actifs, notamment sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées où il est probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de le recouvrer.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

2.2.9 Avantages au personnel

Les seuls avantages au personnel du Groupe FINANCIERE ACCES INDUSTRIE portent sur les engagements de retraites. Ces derniers sont d'un montant peu significatif et le Groupe ne dispose pas d'actifs en couverture de ces engagements.

2.2.9.1 Indemnités de fin de carrière :

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie. La méthode utilisée est celle des unités de crédits projetées ; elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les hypothèses d'évaluation sont :

- ✓ Départ à l'initiative du salarié.
- ✓ Âge de départ à la retraite : selon l'année de naissance de chaque salarié conformément à la législation (67 ans).
- ✓ Rémunération en fin de carrière calculée à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle de 2 % pour les cadres et de 1,5 % pour les non cadres.
- ✓ Taux de charges sociales : 45 % pour les Etam et 47 % pour les cadres
- ✓ Turn-over : fort pour les cadres et fort pour les non cadres.
- ✓ Table de mortalité : INED 2011-2013.
- ✓ Taux actualisation : taux des OAT sur 10 ans, soit 0,68 % au 31/12/2016.
- ✓ Convention collective : métallurgie.

2.2.9.2 Indemnités en cas de révocation et/ou de rupture du contrat de travail des membres du Directoire, à l'initiative de l'employeur :

La société n'est manifestement pas engagée à révoquer et/ou à mettre fin aux contrats de travail de ces dirigeants ; en conséquence, les indemnités prévues dans un tel cas n'ont pas donné lieu à comptabilisation.

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, le remboursement est comptabilisé en produit uniquement si le remboursement est quasi-certain.

2.2.11 Prêts et emprunts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la valeur du montant reçu. Les coûts de transaction directement attribuables sont inscrits en compte de charge à répartir. Ces coûts sont étalés en fonction des caractéristiques de l'emprunt.

2.2.12 Produits des activités ordinaires

L'activité du Groupe FINANCIERE ACCES INDUSTRIE consiste en la location de machines élévatrices et le négoce de matériels pour l'industrie et le bâtiment.

Les produits d'activité sont constitués

- des loyers perçus,
- de la facturation de prestations complémentaires (transport, assurance, entretien et réparation, carburant) liées à ces loyers,
- des plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la vente des matériels utilisés pour l'activité de location,
- du produit de la vente de matériels neufs.

2.2.13 Définition du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de nature exceptionnelle tels que définis par le PCG (à l'exception des plus ou moins-values de cession de matériels). Ils intègrent également des éléments de nature courante qui, par leur montant ou leur caractère non récurrent, revêtent un caractère exceptionnel.

2.2.14 Résultat par action

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est issu du rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, hors actions propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté afin de prendre en compte l'effet dilutif des instruments financiers émis par FINANCIERE ACCES INDUSTRIE.

Le détail du calcul du résultat par action est exposé en note 25.

2.3 Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu en 2016.
Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué sur les comptes 2016.

2.4 Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les sociétés contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de résultat et d'actif net. Ils sont présentés séparément au compte de résultat et séparément de la part revenant au Groupe au sein des capitaux propres, au bilan consolidé.

Note 3 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

- Financière Accès Industrie (FAI) : société mère
- Accès Industrie : pallier de sous-comptabilisation

Sociétés	31.12.2016			31.12.2015		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Financière Accès Industrie (FAI)			Mère			Mère
pallier Accès Industrie	82,10%	77,56%	IG	83,30%	77,56%	IG

IG : Intégration Globale

Le périmètre de consolidation du pallier ACCES INDUSTRIE est le suivant :

- Accès Industrie – Siège social : Tonneins (47) – France
- Accès Industrie España – Siège social : Sabadell – Espagne
- Accès Industrie Sales – Siège social : Tonneins (47) – France

Sociétés	31.12.2016			31.12.2015		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Acces Industrie (AI)			Mère			Mère
Acces Industrie Sales	99,90%	99,90%	IG			
AI España	Bilan : déconsolidée Compte de résultat : IG jusqu'en 06/2016			100,00%	100,00%	IG
AI Portugal	Sortie du Groupe			Bilan : déconsolidée Compte de résultat : IG jusqu'en 11/2015		
Maroc Elévation	Sortie du Groupe			Bilan : déconsolidée Compte de résultat : IG jusqu'en 06/2015		

Note 4 – Information sectorielle

Le Groupe considère n'exercer qu'une seule activité et par conséquent le premier et unique niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique : France / Espagne / Maroc / Portugal.

Indicateurs sectoriels	France	Espagne	Maroc	Portugal	Nacelles entrées au cours du dernier mois	Nacelles inactives	TOTAL
Au 31 décembre 2015							
Nombre d'agences	30	0	0	0	-	-	30
Nombre de machines	4 726	0	0	0	45	110	4 881
Effectif salarié de clôture	339	0	0	0			339
Chiffre d'affaires	50 382	0	731	0			51 113
Au 31 décembre 2016							
Nombre d'agences	29	0	0	0	-	-	29
Nombre de machines	4 925	0	0	0	9	141	5 075
Effectif salarié de clôture	334	0	0	0			334
Chiffre d'affaires	53 204	0	0	0			53 204

L'agence du Mans a été fermée en 2016.

La filiale marocaine a été vendue en juin 2015.

La clôture de la liquidation de la filiale espagnole est intervenue en juin 2016.

La filiale ayant pour activité le négoce de matériel neuf a été créée en décembre 2016.

Pour l'activité location, 293 machines ont été sorties du parc de machines destinées à la location et 490 machines neuves ont été acquises.

Pour l'activité négoce, 7 machines ont été acquises.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Brevets et licences	Marque	Immobi- sations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2014, net des amortissements et dépréciation cumulés	816	1 524	71	2 411
Augmentations	39		172	211
Sorties de l'actif	-16			-16
Amortissements cumulés des cessions	17			17
Dotations aux amortissements de l'exercice	-368			-368
Déconsolidation filiale (montants nets)	-2			-2
Transfert (montants nets)	218		-215	3
Au 31 décembre 2015, net des amortissements et dépréciation cumulés	704	1 524	28	2 256
Augmentations	106		151	257
Dotations aux amortissements de l'exercice	-321			-321
Transfert (montants nets)	157		-157	0
Au 31 décembre 2016, net des amortissements et dépréciation cumulés	646	1 524	22	2 192
Au 1^{er} janvier 2016				
Valeur d'origine	3 040	1 524	28	4 592
Amortissement cumulés et dépréciation	-2 336		0	-2 336
Valeur nette comptable	704	1 524	28	2 256
Au 31 décembre 2016				
Valeur d'origine	3 302	1 524	22	4 848
Amortissement cumulés et dépréciation	-2 656		0	-2 656
Valeur nette comptable	646	1 524	22	2 192

Description des immobilisations incorporelles

- La marque « ACCES INDUSTRIE » a été acquise pour 1 524 K€ en mars 2001.
- les développements informatiques : les coûts internes de production des logiciels sont immobilisés.
Le montant de ces coûts internes s'est élevé à 157 K€ en 2016.

Note 6 – Immobilisations financées par crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Construc- tions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisa- tions corporelles	Avances et acomptes	TOTAL
Au 31 décembre 2014, net des amortissements cumulés et dépréciations	338	7 691	0	0	8 029
Acquisitions		305			305
Amortissements cumulés des cessions	-9	-532			-541
Déconsolidation filiale (montants nets)		-495			-495
Ecarts de change et divers (montants nets)		4			4
Au 31 décembre 2015, net des amortissements cumulés et dépréciations	329	6 973	0	0	7 302
Acquisitions		1 665	1 097		2 762
Reprise de crédit-baux sur rachat de machines louées		1 978			1 978
Amortissements cumulés des cessions					0
Dotations aux amortissements de l'exercice	-9	-671	-56		-736
Crédit-baux terminés	-320	-611			-931
Au 31 décembre 2016, net des amortissements cumulés et dépréciations	0	9 334	1 041	0	10 375
Au 1er janvier 2016, net des amortissements cumulés et dépréciation					
Valeur d'origine	381	8 420			8 801
Amortissements cumulés et dépréciations	-52	-1 447			-1 499
Valeur nette comptable	329	6 973	0	0	7 302
Au 31 décembre 2016, net des amortissements cumulés et dépréciations					
Valeur d'origine	0	11 061	1 097		12 158
Amortissements cumulés et dépréciations	0	-1 727	-56		-1 783
Valeur nette comptable	0	9 334	1 041	0	10 375

Description des immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière

Les immobilisations corporelles inscrites en « constructions » correspondent à un bâtiment utilisé pour les besoins de l'activité d'ACCES INDUSTRIE. Ce contrat de crédit-bail s'est achevé en septembre 2016 et le bâtiment a été racheté pour le franc symbolique. La VNC du bâtiment concerné a été transférée au poste détaillé en note 7 - Immobilisations corporelles nettes (hors crédit-bail).

Au cours de l'exercice 2016, 3 contrats de crédit-bail mobilier ont été mis en place afin d'assurer le financement de machines neuves, 9 contrats ont été repris dans le cadre du rachat d'une partie des machines louées (cf. note 1.1 – Faits marquants de l'exercice) et 2 contrats se sont achevés. La VNC des machines concernées par les crédits-baux terminés a été transférée au poste détaillé en note 7 - Immobilisations corporelles nettes (hors crédit-bail).

Dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules entamé fin 2016, 4 contrats de crédit-bail portant sur des véhicules ont été conclus.

Principaux mouvements des immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière

- Le crédit-bail immobilier terminé :
Suite à l'option de rachat exercée à l'issue du contrat de 15 ans.
- Les acquisitions de machines neuves :
Les investissements portent sur 40 machines neuves pour un montant de 1 665 K€.
- Les acquisitions de machines précédemment louées :
105 machines d'une valeur de 1 978 K€ et précédemment louées ont été rachetées ; les crédits-baux les ayant financées ont été repris par ACCES INDUSTRIE.
- Les crédits-baux machines terminés :
2 contrats de crédit-bail mobilier de 2011 d'une durée de 5 ans et portant sur 30 machines se sont achevés en 2016.
- Les acquisitions de véhicules :
Les investissements de 1 097 K€ portent sur 12 véhicules légers et 11 camions.

Note 7 – Immobilisations corporelles nettes (hors crédit-bail)

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours - Avances et acomptes	TOTAL
Au 31 décembre 2014, net des amort. cumulés et dépréciations	3 781	69 967	2 733	917	77 398
Acquisitions	76	3 128	249	1 291	4 744
Sorties d'actifs	-332	-9 293	-351	-44	-10 020
Amortissements cumulés des cessions	26	6 796	253		7 075
Dotation aux amortissements de l'exercice	-192	-8 934	-462		-9 588
Dotation/Reprises de provisions de l'exercice	-602	-50	17		-635
Déconsolidation filiale (montants nets)		-1 710	-36		-1 746
Transfert de compte à compte		929	-56	-873	0
Au 31 décembre 2015, net des amort. cumulés et dépréciations	2 757	60 833	2 347	1 291	67 228
Acquisitions	178	8 553	278	235	9 244
Rachat de machines louées		4 922			4 922
Sorties d'actifs	-587	-9 006	-874		-10 467
Amortissements cumulés des cessions	125	7 398	766		8 289
Dotation aux amortissements de l'exercice	-182	-8 989	-297		-9 468
Dotation/Reprises de provisions de l'exercice	442	65			507
Crédit-baux terminés	320	611			931
Transferts et divers (montants nets)		1 269	5	-1 274	0
Au 31 décembre 2016, net des amort. cumulés et dépréciations	3 053	65 655	2 225	252	71 185
Au 1er janvier 2016, net des amort. cumulés et dépréciations					
Valeur d'origine	4 581	151 440	8 577	1 291	165 889
Amortissements cumulés et dépréciation	-1 824	-90 607	-6 230		-98 661
Valeur nette comptable	2 757	60 833	2 347	1 291	67 228
Au 31 décembre 2016, net des amort. cumulés et dépréciations					
Valeur d'origine	4 553	158 179	7 985	252	170 969
Amortissement cumulés et dépréciation	-1 500	-92 524	-5 760		-99 784
Valeur nette comptable	3 053	65 655	2 225	252	71 185

Principaux mouvements des immobilisations corporelles (hors crédit-bail)**- Les acquisitions :**

- Terrains et constructions : 178 K€ correspondant à :
 - divers aménagements des agences 16 K€
 - divers travaux sur le bâtiment du SAV 162 K€
- Installations techniques, matériels et outillages : 13 475 K€ se décomposant en :
 - le rachat de machines louées (cf. note 1.1-faits marquants) 4 922 K€
 - des acquisitions de machines neuves destinées à la location 7 571 K€
 - des acquisitions de machines d'occasion destinées à la location 0 K€
 - l'acquisition de divers accessoires et outillages 68 K€
 - l'inscription à l'actif des coûts de rénovation de machines 914 K€

Les coûts de rénovation sont immobilisés lorsqu'ils ont pour effet de prolonger la durée de vie économique des machines.
- Autres immobilisations corporelles : 278 K€ s'analysant ainsi :
 - réalisation d'agencements pour les agences 13 K€
 - réalisation d'agencements pour le SAV 40 K€
 - réalisation d'agencements pour le siège 7 K€
 - rachat de matériels de transports en fin de financement 38 K€
 - achat de matériels de transport, accessoires et aménagements neufs 42 K€
 - inscription à l'actif des coûts de rénovation des remorques 79 K€
 - achat de matériels informatiques et de bureau 59 K€
 - achat de mobilier et divers 0 K€
- Immobilisations corporelles en cours : le solde de 252 K€ s'analyse ainsi :
 - Acquisition en décembre 2016 de 2 remorques routières 18 K€
 - Acquisition en décembre 2016 de machines neuves 209 K€
 - Divers outillages et accessoires machines 21 K€
 - Divers matériels informatiques 4 K€

- Les sorties de l'actif :

- Terrains et constructions : les sorties d'un montant de 587 K€ se répartissent en :
 - Cession de terrains : 131 K€
 - Cession de logement : 123 K€
 - Mise au rebut des agencements de l'agence du Mans (locaux commerciaux restitués en cours de bail) 196 K€
 - Mise au rebut des agencements de locaux (salle de réunion et logements restitués en fin de bail) 119 K€
 - Mise au rebut d'agencements de locaux de stockage 18 K€
- Installations techniques, matériels et outillages : les sorties d'actif pour 9 006 K€ portent sur des machines obsolètes cédées ou mises au rebut.
Ces machines sorties d'actif forment l'essentiel des machines sorties du parc indiquées en note 4 – information sectorielle.
- Autres immobilisations corporelles : les sorties d'un montant de 874 K€ se répartissent en :
 - sortie d'agencements et installations de l'agence du Mans 63 K€
 - sortie d'agencements et installations de locaux (salle de réunion et logements) 44 K€
 - sortie d'agencements de locaux de stockage 40 K€
 - sortie de divers agencements du siège 15 K€
 - sortie de mat. de transports (camions et tracteurs routiers) pour 701 K€
 - sortie de matériels informatiques et de bureau pour 12 K€

Le résultat de cession de ces sorties d'actif est indiqué en note 19.

- Les dépréciations :

Les dépréciations sont constatées lorsque la diminution de la valeur de marché des actifs ou leur dégradation physique excède les seuls effets attendus du passage du temps ou de leur utilisation normale.

Le montant important de reprises d'amortissements cumulés des cessions d'installations techniques, matériels et outillages de 7 398 K€ est dû au fait que les nombreuses machines sorties de l'actif étaient la plupart du temps anciennes et avaient donc un amortissement important.

Les variations de provisions se décomposent de la façon suivante:

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2014	78	154	18	250
Dotations aux provisions de l'exercice	621	183		804
Reprises de provisions de l'exercice	-18	-133	-18	-169
Au 31 décembre 2015	681	204	0	885
Dotations aux provisions de l'exercice	81	97		178
Reprises de provisions de l'exercice	-523	-163		-686
Au 31 décembre 2016	239	138	0	377

Suite aux cessions d'actifs immobiliers et aux résiliations de baux immobiliers, les provisions sur terrains et constructions qui avaient été dotées en 2015 ont été en majeure partie reprises en 2016. Les provisions restantes concernent le dernier terrain et le dernier bâtiment détenus par ACCES INDUSTRIE afin de les ramener à leur valeur de marché.

Pour les provisions sur installations techniques, matériels et outillages, aucun élément nouveau n'est intervenu concernant leur calcul : elles visent essentiellement à ramener la valeur des machines définies comme étant à vendre à leur valeur probable de vente.

Note 8 – Actifs financiers

8.1 Analyse de la variation des actifs financiers

<i>en milliers d'euros</i>	Autres titres immobilisés	Créances financières	Prêts au personnel	Dépôts et caution- nements	TOTAL
Montant au 31 décembre 2014, net des dépréciation cumulées	7	0	33	1 239	1 279
Augmentations		77	39	491	607
Diminutions			-28	-14	-42
Déconsolidation filiale (montants nets)				-32	-32
Variation des dépréciations				8	8
Transferts et divers (montants nets)	1				1
Montant au 31 décembre 2015, net des dépréciation cumulées	8	77	44	1 692	1 821
Augmentations		4	27	23	54
Diminutions			-30	-287	-317
Variation des dépréciations					0
Transferts et divers (montants nets)					0
Montant au 31 décembre 2016, net des dépréciation cumulées	8	81	41	1 428	1 558
Valeur nette au 1er janvier 2016					
Valeur comptable brute	8	77	44	1 692	1 821
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeur nette comptable	8	77	44	1 692	1 821
Valeur nette au 31 décembre 2016					
Valeur comptable brute	8	81	41	1 428	1 558
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeur nette comptable	8	81	41	1 428	1 558

La diminution des dépôts et cautionnement de 287 K€ provient, à hauteur de 207 K€, de la récupération des cautions liées aux locaux dont les baux de location ont été résiliés.

8.2 Analyse des actifs financiers par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Au 31/12/2015			
Autres titres immobilisés	8		8
Dépôts et cautionnements versés	1 692	190	1 502
Prêts au personnel	44	23	21
Créance financière	77	0	77
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>1 821</i>	<i>213</i>	<i>1 608</i>
Au 31/12/2016			
Autres titres immobilisés	8		8
Dépôts et cautionnements versés	1 428	453	975
Prêts au personnel	41	16	25
Créance financière	81	0	81
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>1 558</i>	<i>469</i>	<i>1 089</i>

Note 9 – Actifs circulants**9.1 Stocks**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Valeur brute du stock de pièces détachées	810	960
Dépréciation du stock de pièces détachées	-179	-252
Autres stocks (carburants, lubrifiants, fournitures...)	162	169
Stocks de négoce	178	24
Dépréciation du stock de négoce	-4	0
TOTAL DES STOCKS NETS	967	901

Le stock est essentiellement composé de pièces de rechange destinées à la maintenance et à la réparation du parc de machines destinées à la location.

Le stock de négoce est principalement constitué de 7 machines achetées dans le cadre de l'activité d'ACCES INDUSTRIE SALES.

9.2 Clients et autres débiteurs**Analyse des créances par nature**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Valeur brute des créances clients	12 787	12 581
Dépréciation des créances clients	-840	-1 681
Avances et acomptes	514	0
Créances sociales	28	128
Créances fiscales (hors IS)	454	507
Compte courant	1	1 297
Créances sur cession d'immobilisations	0	885
Débiteurs divers	93	141
TOTAL DES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	13 037	13 858

La réduction des provisions sur créances clients provient de la sortie du Groupe de la filiale espagnole.

Les avances et acomptes sont constitués :

- du paiement d'avance de soultes sur la reprise de crédit baux liés à des machines qui seront rachetées début 2017,
- d'avances versées pour des travaux à réaliser dans certaines de nos agences.

9.3 Créances par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Valeur brute des créances clients	12 787	12 787	
Dépréciation des créances clients	-840	-840	
Avances et acomptes	514	514	
Créances sociales	28	28	
Créances fiscales (hors IS)	454	372	82
Compte courant	1	1	
Créances sur cession d'immobilisations	0	0	
Débiteurs divers	93	93	
Sous-Total CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	13 037	12 955	82
Comptes de régularisation	1 679	830	849
TOTAL	14 716	13 785	931

Les comptes de régularisation concernent principalement les coûts d'émission d'emprunt Natixis. Ces coûts sont rapportés au résultat au même rythme que les échéances de remboursement.

Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Banques	1 874	829
Valeurs mobilières de placement	0	0
Total Trésorerie Active	1 874	829
Affacturage	-4 724	-2 861
Effets escomptés	0	0
Concours bancaires	-9	-14
Total Trésorerie Passive	-4 733	-2 875
TOTAL TRESORERIE	-2 859	-2 046

Les éléments constitutifs de la trésorerie passive (affacturage et concours bancaires) font partie du poste de bilan « Dettes financières ».

Note 11 – Capital émis**11.1 Montant du capital**

	31.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions autorisées	12 696 848	100 000
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	12 696 848	100 000
Valeur nominale des actions (en euro)	0,0079 €	1,00 €
Capital (en euros)	100 000	100 000

11.2 Analyse de la variation du nombre d'actions

	Date - période	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital (en €)
Situation initiale	31/12/2015	100 000	1,00 €	100 000,00
Augmentation de capital par compensation de créance - Intérêts sur ORA	21/06/2016	140 531		140 531,00
Augmentation de capital par compensation de créance - ORA	21/06/2016	23 078		23 078,00
Réduction de capital par imputation sur le "Report à nouveau"	21/06/2016			-261 532,83
Augmentation de capital par création d'actions	21/06/2016	12 433 239		97 923,38
Situation de clôture	31/12/2016	12 696 848	0,00788 €	99 999,55

Suite à la révocation du président du Directoire et à sa démission en tant que membre du Directoire d'ACCES INDUSTRIE en 2015, le capital de FINANCIERE ACCES INDUSTRIE a été restructuré. La société ATJ, holding du dirigeant sortant, qui détenait 49,9 % du capital de FAI a cédé ses actions pour partie à l'actionnaire déjà en place et pour partie aux deux autres membres restants du Directoire d'ACCES INDUSTRIE, leur permettant ainsi d'entrer au capital de FINANCIERE ACCES INDUSTRIE.

Parallèlement, une partie des ORA et des intérêts d'ORA ont été incorporées au capital, permettant ainsi de constituer une prime d'émission et de l'affecter au report à nouveau négatif. Ce dernier a ainsi pu être ramené quasiment à zéro.

11.3 Capitaux propres minoritaires

	Réserves minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres minoritaires
Situation initiale au 31/12/2014	8 980	-742	8 238
Dilution % d'intérêt de la société			0
Affectation résultat 2014	-742	742	0
Résultat de l'exercice		-907	-907
Divers	3		3
Situation clôture au 31/12/2015	8 241	-907	7 334
Dilution % d'intérêt de la société			0
Affectation résultat 2015	-907	907	0
Résultat de l'exercice		1 392	1 392
Divers	-5		-5
Situation clôture au 31/12/2016	7 329	1 392	8 721

Note 12 – Obligations remboursables en actions

En 2006, le Groupe a émis 1 463 Obligations Remboursables en Actions (« ORA ») au prix de 15 725 € soit un montant total souscrit de 23 006 K€. Les frais et honoraires d'émission se sont élevés à 44 K€.

La parité de conversion de chaque ORA est comprise entre 1 et 584 en fonction du niveau de capitaux propres du groupe Accès Industrie au jour de la conversion.

L'intégralité des ORA est souscrite le 7 avril 2006 par BCP et FCPR France Private Equity III.

Chaque ORA portera intérêt au taux nominal de 3% par an de sa valeur nominale à compter de la date d'émission.

La durée des ORA est de 15 ans soit le 07/04/2021.

Le 21 juin 2016, un avenant aux termes et conditions des ORA a été signé, modifiant le taux d'intérêts (ramené de 3% à 2 %) et la parité de conversion.

Le remboursement anticipé de 71 ORA a été réalisé à cette même date, ramenant le nombre total d'ORA à 1 392, soit un montant total de 21 889 K€.

La dilution potentielle éventuelle à provenir de la conversion des ORA en actions sur la base du nombre d'actions existantes à la date du 31 décembre 2016 et du cours de l'action Accès Industrie au 31/12/2016 est la création de 26 870 079 actions.

Note 13 – Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté sur la base des comptes ACCES INDUSTRIE de 2006 établis en normes françaises a fait apparaître un écart d'acquisition (badwill) de 2 388 K€.

Dans les comptes consolidés de FINANCIERE ACCES INDUSTRIE, cet écart d'acquisition a été amorti sur une durée de cinq ans.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Ecart d'acquisition négatif		
Montant initial de l'écart d'acquisition	2 388	2 388
Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	-2 388	-2 388
Amortissements de l'exercice		
Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice	-2 388	-2 388
MONTANT NET DE L'ECART D'ACQUISITION NEGATIF	0	0

Note 14 – Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Litiges sociaux	Indemnités de départ à la retraite	TOTAL
Provisions au 31 décembre 2014	104	263	367
Dotations	126	55	181
Reprises - provisions utilisées	-20		-20
Reprises - provisions non utilisées			0
Provisions au 31 décembre 2015	210	318	528
Dotations	60		60
Reprises - provisions utilisées	-165	-13	-178
Reprises - provisions non utilisées	-15		-15
Provisions au 31 décembre 2016	90	305	395

Note 15 – Dettes financières

Le crédit syndiqué et l'emprunt obligataire d'ACCES INDUSTRIE sont les principales dettes financières du Groupe FINANCIERE ACCES INDUSTRIE.

15.1 Analyse de la variation de la dette

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunts Obliga- taires	Intérêts sur ORA	Contrats de crédit bail immo- bilier et mobiliers	Crédits syndiqués	Dettes financières diverses (1)	Affecturage et concours bancaires	Autres (intérêts courus, cautions versées...)	TOTAUX
Dettes financières au 31 décembre 2014	12 052	6 786	5 076	45 000	0	4 080	-5	72 989
Augmentations - souscriptions			306					306
Diminutions - remboursements	-1 000		-1 787	-4 000				-6 787
Déconsolidation filiale			-56					-56
Variation des intérêts courus	54	894					69	1 017
Autres variations						-1 206		-1 206
Transferts - reclassements								0
Dettes financières au 31 décembre 2015	11 106	7 680	3 539	41 000	0	2 874	64	66 263
Augmentations - souscriptions			2 762		1 918			4 680
Rachat de la dette associée au rachat de machines louées			1 978		3 939			5 917
Diminutions - remboursements	-1 125	-1 314	-2 524	-5 558	-1 306			-11 827
Abandon de créance	-882							-882
Augmentation de capital par compensation de créance		-6 798						-6 798
Variation des intérêts courus	-34	664					-12	618
Autres variations						1 859		1 859
Transferts - reclassements								0
Dettes financières au 31 décembre 2016	9 065	232	5 755	35 442	4 551	4 733	52	59 830

(1) Les dettes financières diverses correspondent à un crédit fournisseur de machines

15.2 Analyse des dettes par échéance de remboursement

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	9 065	1 125	7 940	
Intérêts sur ORA	232		232	
Dettes sur contrats de location-financement	5 755	2 318	3 437	
Crédit syndiqué	35 442	5 308	30 134	
Dettes financières diverses	4 551	1 464	3 087	
Affacturage et concours bancaires	4 733	4 733		
Autres (intérêts courrus, cautions versées...)	52	52		
TOTAL	59 830	15 000	44 830	0

15.3 Emprunts obligataires

Nombre d'obligations	152
Prix unitaire (K€)	100
Montant des obligations souscrites (K€)	15 200
Montant des obligations remboursées sur les exercices précédents (K€)	4 450
Montant des obligations remboursées durant l'exercice (K€)	1 125
Montant des abandons de créance constatés durant l'exercice	882
Montant total des obligations remboursées (K€)	6 457
Montant des obligations restant à rembourser (K€)	8 743
Taux de rémunération des obligations	3 %

Un accord commercial conclu avec le créancier obligataire permettra à ACCES INDUSTRIE de bénéficier d'un abandon de créance de la tranche conditionnelle d'un montant total de 3 100 K€ en contrepartie de l'achat et du paiement de machines entre 07/2016 et 06/2018 pour un montant semestriel prédéfini. Cet accord prévoit une clause résolutoire par laquelle en cas non-respect des échéances semestrielles de remboursement des obligations jusqu'au 30 juin 2018 inclus, le montant de la tranche conditionnelle restera dû. Compte tenu des perspectives de trésorerie découlant de son plan d'affaires, il est très probable qu'ACCES INDUSTRIE sera en mesure de respecter son engagement et que cette clause résolutoire ne s'appliquera pas.

La société constate dans ses comptes l'abandon de créance au fur et à mesure des règlements commerciaux effectués auprès du créancier.

Les machines acquises en 2016 ont permis de constater un abandon de créance de 882 K€ en capital et de 119 K€ en intérêts correspondants.

15.4 Crédits syndiqués

<i>En milliers d'euros</i>	Crédit syndiqué 2012 - Refinance ment	Crédit syndiqué 2012 - Investisse ment	Crédit syndiqué 2014	Nouveau crédit d'Investisse ment (NCI)	Crédit syndiqué - Revolving	TOTAUX
Dette au 31 décembre 2014	0	0	35 000	0	10 000	45 000
Augmentations - souscriptions						0
Transfert - Reclassement			-1 250	1 250		0
Diminutions - remboursements			-4 000			-4 000
Dette au 31 décembre 2015	0	0	29 750	1 250	10 000	41 000
Augmentations - souscriptions						0
Transfert - Reclassement			-5 250	5 250		0
Diminutions - remboursements			-4 500	-58	-1 000	-5 558
Dette au 31 décembre 2016	0	0	20 000	6 442	9 000	35 442

Le crédit syndiqué est assorti de plusieurs conditions à respecter. Au 31/12/2016, ACCES INDUSTRIE respecte ces covenants à l'exception de 2 d'entre eux : les plafonds de taux de gearing et de limite d'investissements financés en autofinancement sont légèrement dépassés.

Une demande d'avenants (waivers) a été formulée auprès du pool bancaire et obtenues permettant de valider ces deux dépassements.

15.5 Gestion du risque de taux

Compte tenu de son exposition au risque de taux d'intérêt, le Groupe a mis en place des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à ce risque. Il provient de son endettement financier à taux variable.

La répartition de la dette du Groupe entre taux fixe et taux variable en tenant compte des instruments financiers de couverture est la suivante :

31.12.2015					
<i>En milliers d'euros</i>	Taux variable	Taux variable plafonné	Taux fixe	Intérêts courus et divers	Total
Emprunt obligataire			10 750	356	11 106
Intérêts sur ORA				7 680	7 680
Dettes sur contrats de location-financement	809		2 730		3 539
Crédit syndiqué	19 000	22 000			41 000
Affacturation et concours bancaires	2 874				2 874
Autres (intérêts courus, cautions versées...)				64	64
TOTAL	22 683	22 000	13 480	8 100	66 263

31.12.2016					
<i>En milliers d'euros</i>	Taux variable	Taux variable plafonné	Taux fixe	Intérêts courus et divers	Total
Emprunt obligataire			8 743	322	9 065
Intérêts sur ORA				232	232
Dettes sur contrats de location-financement	429		5 326		5 755
Crédit syndiqué	15 442	20 000			35 442
Dettes financières diverses			4 551		4 551
Affacturation et concours bancaires	4 733				4 733
Autres (intérêts courus, cautions versées...)				52	52
TOTAL	20 604	20 000	18 620	606	59 830

Note 16 – Fournisseurs et autres créditeurs**Analyse des dettes par nature**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	2 594	2 855
Avances et acomptes reçus	216	197
Dettes sociales	3 646	3 085
Dettes fiscales (hors IS)	2 988	2 290
Fournisseurs d'immobilisations	289	419
Comptes courants créditeurs	382	0
Autres dettes	80	83
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	10 195	8 929

Analyse des dettes par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs				
Fournisseurs	2 594	2 594		
Avances et acomptes reçus	216	216		
Dettes sociales	3 646	3 646		
Dettes fiscales (hors IS)	2 988	2 988		
Fournisseurs d'immobilisations	289	289		
Comptes courants créditeurs	382	382		
Autres dettes	80	80		
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	10 195	10 195	0	0

Note 17 – Impôts sur les résultats

17.1 Situation fiscale de chacune des sociétés du Groupe :

- FINANCIERE ACCES INDUSTRIE : la société est structurellement déficitaire de par son activité. Le déficit fiscal 2016 est de 788 K€ portant le montant des déficits fiscaux cumulés à 8 804 K€ au 31/12/2016. Ils n'ont pas donné lieu à activation d'impôts différés.

- ACCES INDUSTRIE : le résultat fiscal 2016 s'établit à 4 704 K€ sur lesquels ont été imputés 2 852 K€ de déficits reportables. Compte tenu, d'une part, qu'il s'agit du premier exercice bénéficiaire après 4 années de pertes, et d'autre part, que les perspectives de résultat taxable issues du plan d'affaires permettent de justifier les impôts différés actifs comptabilisés antérieurement, le Groupe a décidé d'activer un impôt différé complémentaire sur l'exercice à hauteur de celui utilisé en 2016, de telle sorte que le solde des impôts différés actifs au 31 décembre 2016 soit identique à celui figurant dans les comptes au 31 décembre 2015.

Le montant des impôts différés actifs non activés restants sur les déficits de 2014 et 2015 s'élève à 1 098 K€. Cette position sera revue en fonction des résultats fiscaux de l'exercice 2017.

A noter que, lors des exercices précédents, la constitution de provisions sur le prêt participatif et sur le compte courant d'ACCES INDUSTRIE ESPAÑA avaient donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 1 139 K€ ; la reprise de ces provisions en 2016 suite à la dissolution de la filiale a permis la reprise de cet impôt différé passif.

- ACCES INDUSTRIE SALES : la société est une SNC créée en décembre 2016. Son premier exercice fiscal s'achèvera le 31/12/2017. Elle est transparente fiscalement et son résultat fiscal remontera chez ACCES INDUSTRIE. Pour l'exercice 2016, la perte fiscale de ACCES INDUSTRIE SALES s'établit à 74 K€ et donne lieu à la constatation d'un impôt différé actif de 25 K€.

17.2 Détail des créances et dettes d'impôt :

Les créances et dettes d'impôt sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Créances d'impôt	562	594
Impôt différé actif	5 874	4 942
Total des créances d'impôt sur le résultat	6 436	5 536
Dettes d'impôt	617	0
Impôt différé passif	0	0
Total des dettes d'impôt sur le résultat	617	0

Les éléments constitutifs de l'impôt différé actif sont :

Déficits reportables -résultat :	+ 12 429 K€
Déficits reportables – capitaux propres	+ 744 K€
Provisions pour indemnités de départ en retraite	+ 102 K€
Elimination des amortissements dérogatoires	- 4 925 K€
Activation des crédits-baux	- 2 654 K€
Autres	+ 178 K€

17.3 Détail des charges et produits d'impôt :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Produits d'impôt - comptes sociaux	22	22
Charges d'impôt - comptes sociaux	-617	0
Produits d'impôt différé	1 558	618
Charges d'impôt différé	-627	-602
Charges/Produits d'impôt de la période	336	38

17.4 Crédits d'impôt non utilisés :

<i>en milliers d'euros</i>	Financière Accès Industrie	Accès Industrie	Accès Industrie España	Accès Industrie Sales	Totaux
Résultats fiscaux de l'exercice	-788	4 704	3 406	0	7 322
Déconsolidation/dissolution filiale			5 865		5 865
Imputation sur les bénéfices fiscaux antérieurs (carry-back)					0
Déficits fiscaux antérieurs non activés et imputés		-2 852			-2 852
Déficits fiscaux antérieurs non activés	-8 016		-9 271		-17 287
Résultat fiscal taxable	0	1 852	0	0	1 852
Solde des déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'un impôt différé	-8 804	3 294	0	0	-5 510
<i>Taux d'imposition</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>	<i>30,00%</i>	<i>26,50%</i>	
Crédits d'impôt non utilisés	-2 934	1 098	0	0	-1 836

17.5 Preuve d'impôt :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net consolidé de l'exercice	5 414	-5 065
Impôt sur les sociétés (produits)	336	38
Impôt sur les sociétés (charges)		
Résultat consolidé avant impôt	5 078	-5 103
<i>Taux d'impôt de la société mère</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
Charges (-) ou produits (+) d'impôt sociétés théorique	-1 692	1 701
Reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat		
Charges (-) ou produits (+) d'impôt sur le résultat théorique	-1 692	1 701
Imputation sur les déficits fiscaux antérieurs d'ACCES INDUSTRIE ESPAÑA n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôt différé actif	1 022	0
Imputation sur les déficits fiscaux antérieurs d'ACCES INDUSTRIE n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôt différé actif	951	
Déficits de l'exercice ne donnant pas lieu à activation d'impôt	-263	-1 506
Déficits antérieurs désactivés	0	0
Bénéfices fiscaux constatés sans impôt	0	0
CICE	0	174
Variations et différences des taux d'impôts	113	-6
Différences permanentes	184	-42
Produits sans impôt	0	0
Charges sans impôt	0	-305
Autres	21	22
Charges/Produits d'impôt de la période	336	38

Note 18 – Autres achats et charges externes**18.1 Détail des achats et charges externes :**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Achats sous-traitance	517	520
Achats non stockés-matériels et fournitures	1 906	2 160
Sous traitance	116	115
Redevances, loyers et charges locatives	6 303	9 327
Entretien et réparations	1 492	1 501
Primes d'assurance	687	748
Services extérieurs - Divers	96	95
Personnel extérieur	13	2
Honoraires	642	924
Publicité	150	173
Transport	2 060	1 888
Déplacements, missions & réceptions	1 002	1 089
Frais postaux & télécommunications	373	401
Services bancaires	128	117
Autres services	332	717
Total des charges externes de la période	15 817	19 777

La forte réduction du poste « redevances, loyers et charges locatives » provient d'une part de l'arrêt de location de certaines machines (cf. note 1.1-Faits marquants de l'exercice) et d'autre part de la résiliation de plusieurs baux immobiliers.

18.2 Montant des honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre du contrôle légal des comptes, figure en charge pour un montant de 192 K€.

Note 19 – Charges de personnel et effectifs**19.1 Ventilation de l'effectif**

Effectif moyen des périodes :

	2016	2015
Cadres	56,1	57,3
Non cadres	275,3	304,4
Effectif moyen	331,4	361,6

Effectif de clôture :

	31.12.2016	31.12.2015
Cadres	59	56
Non cadres	275	283
Effectif de clôture	334	339

19.2 Frais de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Rémunérations du personnel	10 791	11 017
Intéressement	404	0
Participation des salariés	117	0
Charges sociales	4 229	4 111
Production immobilisée (logiciels internes et renov. machines)	-491	-510
Transfert de charges	-41	-61
Total des charges de personnel de la période	15 009	14 557

Les transferts de charges correspondent principalement à des remboursements de frais de formation de la part de l'organisme de suivi des formations.

L'effectif moyen a diminué de près de 10 %. Malgré cette réduction, la masse salariale augmente car les bons résultats de 2016 ont eu pour conséquences une augmentation de la partie variable des salaires, ainsi que l'attribution d'une prime d'intéressement et de participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Note 20 – Dotations aux amortissements et aux provisions et reprises

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Dotation aux amortissements sur immobilisations	-10 525	-10 497
Dotation aux provisions sur immobilisations	-97	-184
Dotation aux provisions sur stocks	-19	-80
Dotations aux provisions sur actif circulant	-736	-825
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Dotation aux amortissements pour charges à répartir	-425	-425
Dotation aux provisions d'indemnités de départ en retraite	0	-56
Dotations aux amortissements et aux provisions	-11 802	-12 067

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Reprises de provisions sur immobilisations	162	133
Reprise de provisions sur stocks	89	267
Reprise de provisions sur actif circulant	782	972
Reprise provisions d'indemnités de départ en retraite	13	0
Reprises d'amortissements et de provisions	1 046	1 372

Note 21 –Autres produits et charges d’exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Résultat sur cession d'immobilisations	86	0
Rembt d'assurance sur machines sorties	44	0
Récupération sur clients irrécouvrables	80	65
Divers	2	7
Autres produits	212	72
Résultat sur cession d'immobilisations	0	-189
Pertes sur créances irrécouvrables	-255	-383
Divers	-1	-19
Autres charges	-256	-591

Note 22 – EBITDA

L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortizations) correspond au résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions, créances irrécouvrables et éléments exceptionnels.

Le Groupe utilise cet indicateur pour piloter en interne sa performance, évaluer et contrôler sa rentabilité et sa situation financière.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Résultat d'exploitation	7 614	1 369
Variation nette des amortissements et provisions	10 756	10 695
Créances irrécouvrables	221	341
EBITDA	18 591	12 405

Note 23 – Produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Produits financiers		
Revenu des créances	23	63
Gains de change	0	7
Autres produits financiers	1	9
Total des produits financiers	24	79
Charges financières		
Emprunts bancaires	-1 376	-1 648
Intérêts sur emprunt obligataire	-307	-347
Intérêts sur emprunt convertible en actions	-666	-894
Intérêts sur crédit-bail	-193	-215
Intérêts d'affacturage et d'escompte	-115	-121
Intérêts des crédit-fournisseur de machines	-190	0
Intérêts de préfinancement du CICE	-21	-16
Pertes de change	0	0
Autres charges financières	-1	0
Total des autres charges financières	-2 869	-3 241
RESULTAT FINANCIER DE LA PERIODE	-2 845	-3 162

L'incorporation d'une partie des ORA et des intérêts sur ORA au capital ainsi que la diminution du taux d'intérêt des ORA ont permis de faire diminuer le montant des intérêts correspondants.

Note 24 – Produits et charges exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	Dont produits liés à la sortie des filiales	Dont produits liés à la réorganisation	Dont autres produits exceptionnels 2016	31.12.2015	Dont produits liés à la fermeture des filiales	Dont produits liés à la réorganisation	Dont autres produits exceptionnels 2015
Produits de contentieux	7	7			0			
Abandon de créance	1001			1001				
Régularisation de TVA au Portugal	0				7	7		
Reprise de prov. except. - dépréciation machines	0			0	36			36
Reprise de prov. except. - dépréciation autres IC	523		523		0	0		0
Reprise provision prud'hommes	4			4	10			10
Reprise provision autres	116		116		0	0		0
Divers	4			4	6	1		5
Produits exceptionnels	1 655	7	639	1 009	59	8		51
<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	Dont charges liées à la sortie des filiales	Dont charges liées à la réorganisation	Dont autres charges exceptionnelles 2015	31.12.2015	Dont charges liées à la fermeture des filiales	Dont charges liées à la réorganisation	Dont autres charges exceptionnelles 2014
Résultat sur cession des immobilisations sorties - immobilier	-469		-469		-363		-298	-65
Dotation aux provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations	-81			-81	-621		-621	
Dotation aux provisions exceptionnelles pour loyers à venir sur locaux inoccupés	0				-116		-116	
Dotation aux amortissements exceptionnels - machines inactives	0				0			
Cession Maroc - sortie des machines	0				-280	-280		
Cession Maroc - situation nette	0				-1 130	-1 130		
Amendes fiscales et pénales	-1			-1	-2			-2
Autres pénalités	-101		-101		0			
Condamnation prud'homale	-59			-59	-41			-41
Dotation aux provisions / risque prud'homal	0				0			
Indemnités de licenciement et de rupture	-565		-320	-245	-678	-57	-509	-112
Charges sur projets immobiliers abandonnés	0				-38		-38	
Charges des filiales liées à la fermeture	-28	-28			-82	-82		
Divers	-42			-42	-18	-6		-12
Charges exceptionnelles	-1 346	-28	-890	-428	-3 369	-1 555	-1 582	-232
RESULTAT EXCEPTIONNEL	309	-21	-251	581	-3 310	-1 547	-1 582	-181

Les coûts liés à la fermeture et à la vente des filiales ont été reclassés en résultat exceptionnel.

Les résultats sur cessions d'immobilisations liées à l'exploitation (machines et véhicules) sont inscrits en « Autres produits et charges d'exploitation » (note 21) pour leur montant net.

Les résultats sur sorties d'immeubles quant à eux, sont classés en résultat exceptionnel.

Les coûts directs et indirects liés au changement de direction ont été inscrits en résultat exceptionnel.

Note 25 – Résultats par actionRésultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat global pour la période	5 414	-5 065
Dont intérêts minoritaires	1 392	-907
Résultat aux actionnaires de la Société	4 022	-4 158
Nombre d'actions (en milliers)		
- Nombre d'actions en début d'exercice (en milliers)	100	100
- Nombre d'actions en fin d'exercice (en milliers)	12 697	100
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	6 713	100
Résultat de base par action (€ par action)	0,599	-41,580

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

	31.12.2016	31.12.2015
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	4 022	-4 158
Frais financiers liés aux OCA		
Frais financiers liés aux ORA	666	894
Charge d'actualisation des ORA		
Etalement de frais sur ORA		
Effet d'impôt différé sur les frais financiers liés aux ORA	-222	-298
Résultat net dilué	4 466	-3 562
Nombre moyen d'actions (en milliers)	6 713	100
Actions ordinaires potentiellement dilutives		
- obligations remboursables en actions	26 870	854
Nombre d'actions à retenir pour le résultat dilué par action	33 583	954
Résultat dilué par action (€ par action)	0,133	-3,735

Il n'existe plus d'actions considérées comme étant potentiellement dilutives.

Note 26 – Informations relatives aux entreprises liées**26.1 – Les postes de créances et dettes**

<i>Sociétés</i>	Nature des opérations	Montant 2016 en K€	Montant 2015 en K€
ACCES INVESTISSEMENTS	Créances clients	1	

26.2 – Les postes d'immobilisation et de résultat

<i>Sociétés</i>	Nature des opérations	Montant 2016 en K€	Montant 2015 en K€
ACCES INVESTISSEMENTS	<u>Produits</u> Refacturation de prestations diverses	1	1

Note 27 – Informations relatives aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations allouées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées s'est élevé à :

<i>en euros</i>	Exercice 2016	Exercice 2015
Membres du Directoire - rémunérations dues au titre de l'exercice	463 868	650 750
Membres du Directoire - retraite supplémentaire et autres avantages	23 673	34 040
Membres du Directoire - jetons de présence	0	0
Membres du Conseil de Surveillance - rémunérations dues au titre de l'exercice	0	0

Note 28 – Engagements hors bilan**28.1 – Sûretés réelles accordées**

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Crédit syndiqué		
Le contrat de crédit syndiqué de Natixis conclu pour une valeur d'origine de 59 500 K€ et présentant un capital restant dû de 35 442 K€ au 31/12/2016 fait l'objet des garanties suivantes de la part d'ACCES INDUSTRIE :		
<u>Nantissement</u> de l'ensemble des fonds de commerce exploités par ACCES INDUSTRIE incluant ceux exploités dans son principal établissement de ceux exploités dans ses établissements secondaires. Les fonds de commerce nantis incluent le mobilier commercial, le matériel et outillage attachés à l'exploitation de chacun de ces fonds ainsi que les agencements servant à leur exploitation :	120 000	120 000
<u>Gage sans dépossession de machines</u> :		
Machines financées par le Nouveau Crédit d'Investissements	8 377	1 672
<u>Nantissement / délégation assurance homme clé</u> : police d'assurance homme-clé souscrite par ACCES INDUSTRIE pour 4 ans sur M. Eric Lacombe	5 000	5 000
Nantissement et hypothèques sur immeubles dans le cadre des emprunts bancaires et crédits-bails contractés pour les financer.		
- Capital restant dû des emprunts bancaires garantis (Atelier Européen)	0	43
Autres cautions, avals et acceptations		
Caution donnée par la Banque Courtois au profit du fournisseur de carburant AS24	150	150

28.2 – Commandes fermes d'achat de machines

Au 31/12/2016, les commandes fermes de machines sont les suivantes :

- pour le parc de machines destinées à la location : 62 machines d'une valeur totale de 3 013 K€ ;
- machines destinées à être revendues : 5 machines pour un montant de 26 K€.

28.3 – Commandes fermes de ventes de machines

ACCES INDUSTRIE SALES a reçu de ses clients les commandes de 10 machines qui seront livrées en 2017 pour un prix de vente global de 229 K€.

28.4 – Engagements reçus

Néant

28.5 – Couvertures de taux

Le crédit syndiqué mis en place en 2012 et renégocié en 2014 a un intérêt calculé sur la base du taux Euribor. Afin de se prémunir des risques liés à l'évolution du taux Euribor, le Groupe a mis en place des opérations de « swaps ».

Ces « swaps » ont pour effet de substituer au taux variable EURIBOR 1 mois rémunérant le crédit syndiqué, un taux fixe prédéfini. L'ensemble des contrats de SWAP sont réalisés avec Natixis. Aucun risque de contrepartie n'est identifié à la clôture de l'exercice.

Les caractéristiques de ces contrats de « swap » sont les suivantes :

référence du contrat	Date de début	Date de fin	Nominal (K€)	Taux fixe	Taux payé	Taux couvert
6551319M	16/12/15	16/12/16	22 000	0,37%	0,37%	Euribor 1 flooré
6551319M	16/12/16	16/12/17	20 000	0,37%	0,37%	Euribor 1 flooré

Note 29 – Litiges

29.1 – Litiges sociaux

Concernant le Groupe FINANCIERE ACCES INDUSTRIE, des actions devant les juridictions prud'homales sont en cours au 31 décembre 2015 ; ces actions ont donné lieu à la constitution de provisions à hauteur de 89 K€.

29.2 – Litiges fiscaux

Aucun litige fiscal n'est en cours au 31/12/2016.

29.3 – Autres litiges

Aucun autre litige n'est en cours au 31/12/2016.

1.5.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

FINANCIERE ACCES INDUSTRIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000€
2, rue Pont de Garonne 47400 TONNEINS
RCS AGEN 488 677 030

*Rapport Spécial des Commissaires aux comptes
sur les Conventions règlementées
Exercice clos le 31 décembre 2016*

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux
Société d'Expertise Comptable

179, Cours du Médoc
33300 BORDEAUX

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale d'AGEN
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région de BORDEAUX

8, Rue Jean Baptiste Pérès
47000 AGEN

Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**8, rue Jean Baptiste Pérès
47000 AGEN**

PricewaterhouseCoopers Audit

**179, Cours du Médoc
33070 BORDEAUX CEDEX**

Agen et Bordeaux, le 30 juin 2017

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 15 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

PERSONNES CONCERNEES : La SA Butler Capital Partners et le FPCI France Private Equity III

1. Opération de cession de créance

Objet :

Suite à un acte de cession en date du 21 juin 2016, la SAS Financière Accès Industrie a cédé la créance qu'elle détenait sur la SAS ATJ, d'un montant de 1 314 086€, à deux de ses associés, à savoir la SA Butler Capital Partners et le FPCI France Private Equity III.

Modalités :

La SAS Financière Accès Industrie a cédé cette créance :

- A la SA Butler Capital Partners à hauteur d'un montant de 78 845€, cette somme ayant été imputée sur les intérêts des obligations remboursables en actions dus par la SAS Financière Accès Industrie,
- Au FPCI France Private Equity III à hauteur d'un montant de 1 235 241€, cette somme ayant été imputée sur les intérêts des obligations remboursables en actions dus par la SAS Financière Accès Industrie.

2. Convention d'avance en compte courant**Objet :**

En date du 18 octobre 2016, une convention d'avance en compte courant a été signée entre la SAS Financière Accès Industrie, la SA Butler Capital Partners et le FPCI France Private Equity III.

Cette convention prévoit qu'une avance de 380 000€ soit faite à la SAS Financière Accès Industrie, à hauteur de 357 200€ par le FPCI France Private Equity III et à hauteur de 22 800€ par la SA Butler Capital Partners.

Cette avance en compte courant a pour objet le financement des dépenses de fonctionnement de la SAS Financière Accès Industrie.

Cette avance est consentie pour une durée maximale de 3 ans à compter de la signature de cette convention, soit jusqu'au 19 octobre 2019.

Le taux d'intérêts de rémunération de ces avances est fixé à 2% l'an.

Modalités :

Au 31 décembre 2016, la SAS Financière Accès Industrie a à son passif :

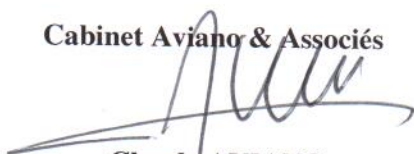
- un compte courant « BCP » ayant un solde créditeur de 22 891€,
- un compte courant « FPE III » ayant un solde créditeur de 358 629€.

Ces avances en compte courant ont été rémunérées au taux de 2%, et des charges d'intérêts ont été comptabilisées respectivement pour 91€ en rémunération du compte courant « BCP » et 1 429€ en rémunération du compte courant « FPE III ».

Fait à Agen et Bordeaux, le 30 juin 2017

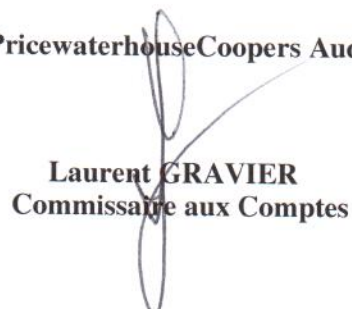
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Aviano & Associés



Claude AVIANO
Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent GRAVIER
Commissaire aux Comptes

1.5.3. Mode de financement de l'Offre par FAI

Dans le cadre de l'Acquisition des Blocs, les fonds Parquest Capital, la Société, la société IRDI Midi Pyrénées, CM-CIC Investissement SCR et M. Serge Ansaldo ont investi le 15 septembre 2017 dans AI Holding en fonds propres et en quasi fonds propres.

L'acquisition par la Société de l'intégralité des actions Accès Industrie visées par l'Offre représenterait, sur la base du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information), un montant maximal de 3,81 millions d'euros (hors frais divers et commissions).

Un montant de 3,41 millions d'euros sera financé au moyen d'un prêt accordé par AI Holding à la Société, étant précisé que les fonds proviennent d'une avance en compte courant consentie par les associés d'AI Holding. Un montant de 0,39 million d'euros sera financé par fonds propres.

Ce montant est financé au moyen d'un prêt accordé par AI Holding à FAI, étant précisé que les fonds proviennent d'une avance en compte courant consentie par les associés d'AI Holding.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la Note d'Information.

2. ATTESTATION DE FAI RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 17 octobre 2017 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Financière Accès Industrie et visant les actions de la société Accès Industrie. Ces informations sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Financière Accès Industrie

Par : AI Holding représentée par M. Eric Lacombe